



Reparation automobile. Droits du garagiste sans autorisation

Par Visiteur

Bonjour,

Une fois la panne détectée sur mon véhicule, un garagiste a-t-il le droit d'y engager des réparations sans demander mon autorisation ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Tout dépend le montant des réparations engagées mais en principe, oui.

A partir du moment où vous remettez votre voiture à un garagiste, il tout à fait légitime que celui-ci effectue les réparations. On pourrait même aller jusqu'à affirmer qu'il est obligé de les faire puisque s'il vous rend une voiture impropre à la circulation, il engage sa responsabilité civile contractuelle.

Maintenant, si vous vous étiez opposé au principe d'une réparation ou si les réparations entraînent un coût manifestement excessif, il serait possible de demander la résolution du contrat. Mais c'est délicat.

En effet, dans ce cas, vous devrez alors de toute façon indemniser le garagiste pour les pièces qu'il a installé ainsi que pour la main d'oeuvre.

Très cordialement.